



## Règlement

### 1. Pourquoi un règlement ?

- Pour apprendre à respecter les autres et leurs activités.
- Pour avoir un cadre de vie favorable au travail.

Celui-ci s'adresse aux élèves et aux parents car la vie à l'école implique le respect de règles.

Par l'inscription de l'élève, les parents acceptent les projets éducatif, pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

L'élève est inscrit lorsque son dossier administratif est complet avec le REGLEMENT signé par les PARENTS.

Il est demandé de fournir un document officiel de la composition du ménage ou une attestation de filiation.

### 2. Qu'implique l'inscription à l'école ?

- La présence est obligatoire  
Toute dispense ne peut être accordée par la directrice qu'après une demande écrite et justifiée.
- Les absences  
Celles-ci doivent être justifiées par un document écrit.  
C'est-à-dire pour :
  - Maladie couverte par certificat médical (à partir de 3 jours).
  - Maladie pour 1 ou 2 jours (mot des parents).
  - Décès dans la famille ou convocation par une autorité publique (justificatif adéquat).

**Il est inacceptable le fait de prendre des vacances pendant la période scolaire. Si l'élève a 9 demi-jours d'absences injustifiées, la directrice doit le signaler à la Direction générale de l'enseignement**

- Les retards  
Par respect pour les institutrices et les autres élèves,  
**LA PONCTUALITE EST DE RIGUEUR.**

- Reconduction de l'inscription  
Au cas où, des parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer aux différents projets et règlement, le Pouvoir organisateur se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève l'année suivante.

### 3. Vie journalière

- Horaires des cours  
8h25 – 12h05 et 13h45 – 15h45.  
Toute la semaine  
Mercredi 8h25 – 12h05  
Surveillance à partir de 8h10 et 13h30
- Garderie : tarif

7 h – 8h10	1€ de l'heure + 0,50 € par 30' entamées
16h – 18h30	
12h15 – 18h30	
- Repas : tarif  
Repas chaud : 3,50 € en maternelle  
3,90 € en primaire  
Tartines : 1€  
Règlementation pour les repas : voir feuille du règlement de midi.  
**Attention**
  1. Tout repas réservé et non annulé, pour 9h00 sera facturé
  2. Si les factures sont impayées après le 1<sup>er</sup> rappel, les enfants auront accès au repas tartines et plus au repas chaud.
- Journal de classe  
Il est un outil privilégié pour les enfants, les parents et les enseignants  
Celui-ci devra être signé par les parents toutes les semaines.
- Le respect de la vie à l'école  
Les objets électroniques et de valeur sont interdits à l'ÉCOLE.  
Ils peuvent être confisqués pour une période déterminée.  
**L'école n'interviendra en aucun cas, si dégradation, perte ou vol.**  
Les enfants se présenteront à l'école dans une tenue vestimentaire correcte.

- Assurance scolaire  
Celle-ci intervient en cas d'accident survenu aux élèves dans le cadre de l'activité scolaire.  
**Attention**  
Il n'existe pas de couvertures pour les vêtements abîmés, perdus ou volés.

#### 4. Les contraintes de l'éducation

- Les sanctions  
Les élèves seront sanctionnés selon la gravité de leurs actes :
  - Indiscipline
  - Manque de politesse
  - Brutalité dans les jeux
  - Violence
  - Détérioration du mobilier et des locauxUn degré de sanction sera établi selon la gravité des faits :
  - Rappel à l'ordre et explications
  - Punition et communication aux parents
  - Retenue pour effectuer un travail individuel ou réparation
  - Remboursement du matériel ou mobilier
  - Non-participation à des activités culturelles (excursion, classe de dépaysement, ...)
  - Exclusion provisoire (3 jours)
  - Exclusion définitive dans ces cas :
    - Coup et blessure porté sciemment par un élève à un autre ou à un membre du personnel enseignant
    - Racket à l'encontre d'un autre élèveLa directrice consultera les autres enseignants et les membres du Pouvoir organisateur.

#### 5. Présentation

Ecole libre subventionnée de Lamorteau.

##### Implantations

- La Cigale, 5, rue de l'église 6767 Lamorteau  
Tel : 063 5713 55
- La Fourmi, 1c, rue des Paquis 6767 Lamorteau  
Tel : 0476 892157

Direction de l'école :

- Mme Vinciane Gigi
- Tel : 0472 553707
- Courriel : [eclamorteau@skynet.be](mailto:eclamorteau@skynet.be)

Pouvoir Organisateur

- Présidente : MAIRY Josy
- Secrétaire : JOANNES- MATHIEU Anne-Marie
- Trésorier : CASTELLANO François

Nom de l'élève et des parents

.....

.....

La signature des parents est obligatoire à chaque rentrée scolaire

1 exemplaire pour les parents

1 exemplaire pour l'école